

# MAIRIE D'ARVEYRES

CANTON ET ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE (GIRONDE)

33500 ARVEYRES

## DEMANDE D'INSCRIPTION au REGISTRE NOMINATIF des PERSONNES FRAGILES et ISOLEES

Prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Je soussigné(e) NOM		
NOM de jeune fille		
PRENOM(S)		
Né(e) le :		A
Adresse:		
Téléphone:	Fixe:	Port:

**Sollicite mon inscription** sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée


Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

## DEMANDE D'INSCRIPTION PAR UN TIERS au REGISTRE NOMINATIF des PERSONNES FRAGILES et ISOLEES

Prévu à l'article L. 121-6-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

Je soussigné(e) NOM		
PRENOM(S)		
Adresse:		
Téléphone:	Fixe:	Port:

Agissant en qualité de:

- Représentant légal:
- Médecin traitant:
- Service d'aide à domicile/ de soins infirmiers à domicile:
- Autres (préciser):


**Sollicite l'inscription de la personne suivante** sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

- En qualité de personne âgée de 65 ans et plus
- En qualité de personne âgée de plus de 60 ans, reconnue inapte au travail
- En qualité de personne handicapée


NOM :		
NOM de jeune fille:		
PRENOM(S)		
Né(e) le		A
Adresse		
Téléphone:	Fixe:	Port:

Dispositions relatives à la loi du 6 janvier 1978

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 qui protège les droits et libertés individuels

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives sont informées que :

1. Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse à l'intégralité des questionnaires pourra entraîner des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2. Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du Préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3. En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement.

Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.

Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire, Président du Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Arveyres – 8 rue de l'Eglise – 33500 Arveyres.